

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

2018



© AdobeStock_19318630

Janvier 2019

CCSPL LOCALS
COMMISSION
CONSULTATIVE
DES **SERVICES** PUBLICS
GRANDLYON

GRANDLYON
la métropole



**DÉLÉGATION TERRITOIRES & PARTENARIATS
DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DU DIALOGUE PUBLIC**

**POUR CONTACTER
LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Direction de la Prospective et du Dialogue Public
Service Participation et Implication Citoyennes
20 rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
Tél. : 04 26 99 39 04
Fax : 04 78 63 48 80
ccspl.grandlyon.com/
www.grandlyon.com

*Couverture : titre © qui quand
Photos © Grand Lyon / L. Danière / E. Soudan / T. Fournier / Sophie Hohmann / DR
Réalisation et mise en page : Grand Lyon / Direction de la Prospective et du Dialogue Public
Février 2019*

ÉDITORIAL	5
PRÉSENTATION DE LA CCSPL	6
Objectifs	6
Composition	7
Fonctionnement.....	9
Méthode de travail.....	9
Focus sur les séances d'information-débat	10
Visites	12
AGENDA DES COMMISSIONS	14
Réunions plénières & dossiers examinés	14
Groupes de travail thématiques	14
AVIS RÉGLEMENTAIRES	15
Avis de la CCSPL sur les projets de délégation de service public	15
Avis de la CCSPL sur les CRTF & rapports dits « Barnier »	15
autres Avis de la CCSPL	25
ANNEXE	26
Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.....	26



ÉDITO

de Sandrine FRIH,
Présidente de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux,

Une fois de plus, l'actualité réglementaire de la CCSPL s'est avérée importante ; elle a donné lieu à 7 groupes de travail, dont 6 dédiés à l'examen des rapports annuels d'activité 2017 de nos concessionnaires et délégataires de service public. La commission a également rendu 13 avis, au cours de 2 séances plénières.

Au-delà de la partie purement réglementaire de son activité, la CCSPL a poursuivi ses échanges dans le cadre des séances d'information – débat, initiées en 2017 ainsi que des visites de sites. Je tiens particulièrement à ces moments qui permettent d'élargir le dialogue en dehors des seuls enjeux de gestion, de remettre en perspective avec les réalités des territoires et des lieux, et d'ouvrir des espaces de réflexion et de débat plus riches.

Ainsi, les thèmes abordés cette année : l'aménagement numérique, le stationnement et l'évolution des mobilités, sont au cœur des évolutions urbaines. Enfin, les membres de la CCSPL ont été invités à participer à 2 visites : celle du chantier de la Cité Internationale de la Gastronomie de Lyon, nouvelle délégation dont l'activité fera l'objet d'un premier examen en 2019, et la visite du site funéraire de Bron.

Je suis particulièrement attentive aux relations entre la Métropole et les associations qui participent à la CCSPL. Aussi, en 2018, j'ai demandé au Service Participation et Implication Citoyennes de rencontrer chacune des 28 associations qui composent la CCSPL. À ce jour, plus du tiers d'entre elles ont fait l'objet de rendez-vous, à la fois cordiaux et constructifs.

Cette année encore, je tiens à remercier les membres de cette commission de leur présence assidue et de leur implication. Je tiens à souligner la mobilisation de l'administration pour donner des informations complètes et des explications claires. Je sais compter sur mes collègues élus pour exposer les politiques publiques de la Métropole.

La diversité et la confrontation des points de vue de tous et l'ensemble des débats menés au sein de la CCSPL, constituent un appui pour les représentants élus de la Métropole dans leurs prises de décisions, mais avant tout un exercice fondamental de démocratie.

Sandrine FRIH

Vice-présidente de la Métropole de Lyon en charge de la politique de concertation,
de la Participation citoyenne et de la Vie associative

OBJECTIFS & MISSIONS

Selon la loi (article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales), les CCSPL :

- **Examinent chaque année :**
 - les rapports annuels établis par les délégués de services publics ;
 - les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, de collecte, d'élimination des ordures ménagères ;
 - le bilan d'activité des services exploités en régie.
- **Sont consultées de manière obligatoire** pour avis par l'assemblée délibérante sur :
 - tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe de cette délégation ;
 - tout projet de contrat de partenariat ;
 - tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de cette régie ;
 - tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.
- **Peuvent inscrire à l'ordre du jour** toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux à la demande d'une majorité de ses membres.

Les services publics concernés par la CCSPL de la Métropole de Lyon sont les suivants :

- L'eau et l'assainissement ;
- La prévention et le traitement des ordures ménagères et assimilées ;
- Le chaud et le froid urbains ;
- Le gaz et l'électricité (depuis le 1^{er} janvier 2015) ;
- Le Très Haut Débit ou THD (depuis le 1^{er} janvier 2015) ;
- Les parcs de stationnement ;
- Les équipements métropolitains en délégation de service public : les cimetières/crématoriums métropolitains, le golf de Chassieu, le boulevard périphérique nord de Lyon, le Centre des Congrès, etc. ;
- La restauration scolaire des collèges métropolitains (depuis le 1^{er} janvier 2015) ;
- Tout autre service public délégué ou exploité en régie directe dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL de la Métropole de Lyon est également **une instance de concertation relevant de la politique de participation citoyenne** définie dans la Charte de la Participation adoptée en 2003. Ce positionnement lui confère une ambition bien plus importante que le cadre juridique : elle est l'un des dispositifs de mise en œuvre de la politique de participation et d'implication citoyennes de la Métropole et non une simple chambre d'enregistrement.

La Métropole de Lyon a ainsi souhaité que la CCSPL **constitue pleinement :**

- Un lieu de dialogue avec les associations d'usagers ;
- Une commission consultative pour enrichir l'expertise technique et politique de la Métropole afin d'améliorer la qualité des services urbains ;
- Une commission en capacité d'élaborer une réflexion et des propositions, au-delà de la simple consultation.

La CCSPL en chiffres nombre d'actes / d'événements	2017	2018
• Nombre total d'avis rendus dont :	18	15
- CRTF* et rapports annuels	12	13
- projets de délégations de services publics	5	1
- autre avis	1	1
• Nombre total de séances plénières	6	2
• Nombre total de groupes de travail, dont :	7	7
- GT liés aux CRTF	6	6
- réunions des GT <i>ad hoc</i>	1	1
• Séances de formation ou d'information	2	-
• Séances information-débat	1	2
• Visites	1	2

**CRTF : Comptes-rendus techniques et financiers*

COMPOSITION

La CCSPL de la Métropole de Lyon est composée de :

- un quart de conseillers métropolitains désignés selon le principe de la représentation proportionnelle et nommés par le Conseil métropolitain ;
- trois quarts de représentants d'associations locales nommées par le Conseil métropolitain.

En 2018, la CCSPL se compose de :

20 conseillers métropolitains (titulaires)

47 représentants associatifs titulaires (28 associations)

Les associations sont nommées sur un mandat complet, avec une mise à jour annuelle des représentants d'associations si besoin. La collectivité a souhaité mobiliser **des associations intervenant sur des champs variés, au-delà des thématiques couvertes par les délégations de service public, avec une pluralité de points de vue afin d'enrichir les débats et les propositions** de la CCSPL. Elle est donc composée d'associations de consommateurs, de contribuables, d'usagers, d'associations familiales, d'associations représentant un public spécifique, d'associations thématiques ou encore d'associations professionnelles.

► 20 ÉLUS MÉTROPOLITAINS ET LEUR SUPPLÉANT (au 17 septembre 2018)

Pierre ABADIE.....	suppléé par	Virginie POULAIN
Emeline BAUME	suppléée par	Gilles ROUSTAN
Romain BLACHIER	suppléé par	Elsa MICHONNEAU
Denis BOUSSON	suppléé par	Yves JEANDIN
Anne BRUGNERA.....	suppléée par	Brigitte JANNOT
Marie-Christine BURRICAND.....	suppléée par	Djamila GHEMRI
Pascale COCHET	suppléée par	Thérèse RABATEL
Jean-Paul COLIN.....	suppléé par	Valérie GLATARD
Jean-Luc DA PASSANO.....	suppléé par	Pierre DIAMANTIDIS
Christophe DERCAMP	suppléé par	Martine DAVID
Sandrine FRIH(Présidente)	suppléée par	Samia BELAZIZ
Corinne IEHL.....	suppléée par	Nathalie PERRIN-GILBERT
Laura GANDOLFI	suppléée par	Claire LE FRANC
Stéphane GUILLAND	suppléé par	Clotilde POUZERGUE
Bertrand ARTIGNY	suppléé par	Béatrice VESSILLER
Murielle LAURENT.....	suppléée par	Béatrice GAILLIOUT
Claudette LECLERC	suppléée par	Irène BASDEREFF
Thierry PHILIP	suppléé par	Sandrine RUNEL
Mohamed RABEHI	suppléé par	Eric FROMAIN
Véronique SARSELLI.....	suppléée par	Doriane CORSALE

► 47 REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS (au 25 juin 2018)

ABC HLM (Association des Bailleurs et Constructeurs HLM du Rhône)

M. Daniel GODET
Mme Anne WARSMANN

ACER (Association des Consommateurs d'Eau du Rhône)

Mme Micheline DESSEIGNE
M. Jean-Louis LINOSSIER

AMORCE

M. Nicolas GARNIER
M. Olivier CASTAGNO

APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés)

Jean-Luc VOEGTLIN

ARBUE (Association Rhône Beaujolais des Usagers de l'Eau)

M. Bruno DUCLUZAUX
Mme Christiane LE CARBOULLEC

Association sportive du golf du Grand Lyon Chassieu

M. Jean DYON

ASSUCLY (Association des Usagers du Chauffage Urbain du Grand Lyon)

M. Roland BALDO
M. Bernard VALLI

ATTAC (Action pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Aide aux Citoyens)

Mme Monique BOUCHARD
Mme Josette NOYAU-WEHRSTEDT

CAEL (Collectif d'associations de l'Est Lyonnais)

M. Paul COSTE

CANOL (Contribuables Actifs du Nord-Ouest Lyonnais)

M. Gilbert ANDRÉ
M. Robert CAMBET

CARPA (Collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité)

M. Régis CASATI

CPME du Rhône (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises)

M. Frédéric ADRIAENS

Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de Lyon (UNPI 69)

M. Victor-John VIAL-VOIRON
M. Cédric COSTET

CLAUDA (Comité de Liaison et d'Action des Usagers Des Administrations)

Mme Jacqueline MONDINO
Mme Denise GALLO

CLCV Rhône (Association nationale de défense des consommateurs et usagers)

M. Patrick PINOT

CNL (Confédération Nationale du Logement)

M. René VENET
M. Augustin GNANGUENON

Déplacements Citoyens

M. Jean MURARD

Familles en mouvement

M. Hervé RIVAL DE ROUVILLE
M. Samir BOUAOUN

FCPE Rhône (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des écoles publiques du Rhône et de la Métropole)

Mme Hélène VOGT

FRAPNA Rhône (Fédération Rhône-Alpes protection de la nature)

M. Emmanuel ADLER
Mme Lydie NEMAUSAT

INDECOSA CGT

Mme Anne LE RESTIF

Nouveaux Consommateurs Du Rhône

Mme Maggy HENRY
M. Jean-Paul HERRES

ORGEKO (Organisation Générale des Consommateurs du Rhône)

Mme Marie-Julie EPAL
M. Jean-Philippe TURCOTTI

PEEP (Association Départementale des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public du Rhône)

M. Olivier TOUTAIN
Mme Ndra SÉMAIL

UCIL (Union des Comités d'Intérêt Locaux)

M. Denis EYRAUD
Mme Marie-Pierre ANDRÉ

UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)

M. Jean-François GONNET
Mme Jacqueline PAYRE

UFCR Que Choisir (Union fédérale des consommateurs)

M. Michel BOUTARD
M. Jean-Pierre Rochette

Zéro Déchet Lyon

Mme Mathilde PARQUET
Mme Sophie GIRET-HAOUY

FONCTIONNEMENT

La CCSPL est dotée d'un **programme de travail annuel**, adopté en séance plénière, lequel :

- identifie les sujets sur lesquels La Métropole souhaite recueillir l'avis de la CCSPL et le type de saisine correspondant (avis synthétique, argumenté, contribution) ;
- définit le cycle de formations, informations, séances d'informations-débat et visites le cas échéant ;
- détermine le type (information, formation, analyse, élaboration de propositions) et le nombre de groupes de travail à réunir, ainsi que les séances plénières ;
- s'adapte à l'actualité des dossiers.

La CCSPL se réunit :

- en séance plénière,
- en groupe de travail, en moyenne 1 à 2 fois par an,
- en bureau.

Le nombre de réunions varie en fonction de l'actualité de la commission.

Les groupes de travail permanents sont là pour faciliter les échanges et approfondir les enjeux sectoriels relatifs à tel ou tel service public. Ils portent sur :

- L'eau et l'assainissement
- Les déchets ménagers et assimilés
- L'énergie (gaz, électricité, réseaux de chaud et de froid urbains)
- Les parcs de stationnement et le boulevard périphérique nord
- Les équipements métropolitains (golf, cimetières/ crématoriums, centre des congrès...)
- Le très haut débit (THD)
- La restauration scolaire des collèges
- ...

Le Bureau comprend 4 élus et 5 représentants d'associations. Ses membres sont désignés en début de mandat et font l'objet d'un renouvellement tous les 3 ans. *(Ainsi, le bureau aurait dû faire l'objet d'un renouvellement au printemps 2018. En raison du décalage dans le temps de la délibération de mise à jour des représentants élus à la CCSPL, ce renouvellement a été reporté.)* Le Bureau a pour mission de préparer le programme de travail de la commission ainsi que ses avis. Il se réunit en moyenne 2 fois par an.

En 2018, le Bureau était composé de :

- Sandrine FRIH, Vice-présidente en charge de la Politique de la concertation, de la Participation citoyenne et de la Vie associative, et présidente de la commission
- Pierre ABADIE, Vice-président
- Denis EYRAUD, UCIL
- Laura GANDOLFI, Vice-présidente
- Jean-François GONNET, UDAF
- Mohamed RABEHI, conseiller métropolitain
- Anne LE RESTIF, INDECOSA-CGT
- Jean-Pierre ROCHETTE, UFC Que Choisir
- Bernard VALLI, ASSUCLY

Enfin, la CCSPL est dotée d'outils Internet et Extranet pour communiquer sur la commission et ses travaux vers l'extérieur : www.grandlyon/ccspl.com

MÉTHODE DE TRAVAIL

Les membres de la CCSPL sont particulièrement vigilants à disposer d'éléments préalables avant toute consultation afin de mieux connaître le sujet. Ainsi pour améliorer la qualité du débat, les services de la Métropole de Lyon s'attachent à :

- **Transmettre** préalablement à chaque réunion les documents nécessaires à l'appropriation du dossier (note de présentation, rapports d'activités,...).
- **Faciliter** la compréhension des sujets techniques présentés en commission : par des visites de terrain et des formations avec des intervenants extérieurs et les services.



✓ Focus sur les séances d'information-débat

La Direction de la Prospective et du Dialogue Public (DPDP) et plus particulièrement le Service Participation et Implication Citoyennes (SPIC) a souhaité, dans le cadre de ses missions :

- **favoriser le rapprochement** entre les usagers, les citoyens et la Métropole de Lyon,
- et **faciliter une meilleure appropriation des enjeux** des politiques publiques.

Il s'agit, au-delà de l'activité récurrente et/ou réglementaire de la CCSPL d'élargir l'approche technique et financière et de partager des connaissances sur un sujet intéressant la Commission.

À cette fin, des professionnels de la Métropole de Lyon et des intervenants extérieurs sont réunis pour :

- partager les réflexions et les expertises autour de la thématique choisie,
- puis en débattre, avec les membres de la CCSPL et un public élargi invité pour l'occasion (membres du Conseil de développement, représentants des usagers, élus, services de collectivités externes ou de la Métropole intéressés par le sujet,...).

À l'issue de la rencontre, les éléments d'information et d'échanges de la séance sont capitalisés (actes, synthèse, etc.) et font l'objet d'une communication adaptée (Grandlyon.com, site extranet CCSPL, Millénaire 3).

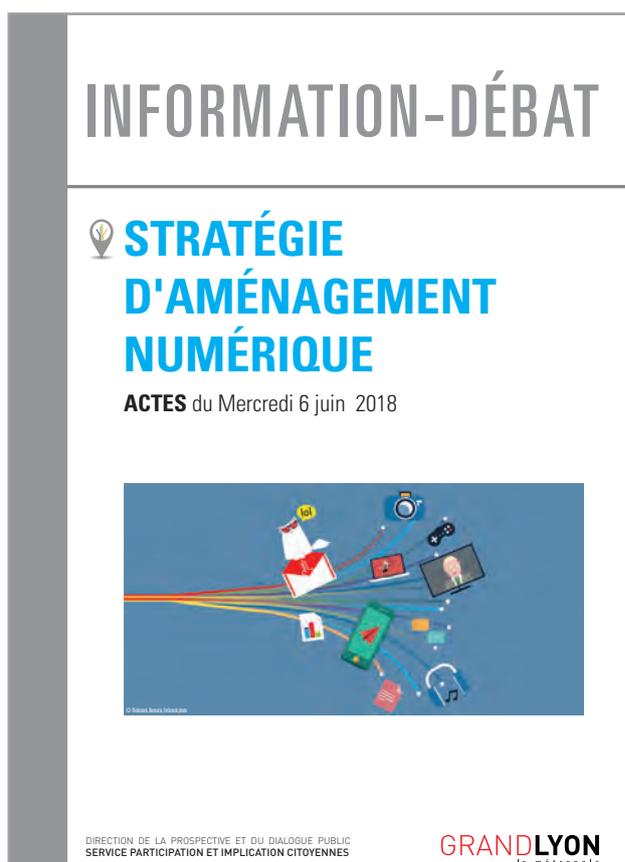
• Mercredi 6 juin 2018

Actes de la 2^e séance d'information – débat (suite à celle de décembre 2017 sur la qualité de l'eau et les polluants émergents) sur la « Stratégie d'aménagement numérique » de la Métropole de Lyon, assurée par la Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DINSI) et par un représentant d'Orange.

La séance du 6 juin 2018 aborde les deux volets constitués par l'offre de fibre optique destinée au monde économique (réseau d'initiative public) dit « la fibre Grand Lyon », qui se traduit par une concession de service public avec Grand Lyon THD ; et l'offre proposée aux particuliers, le réseau dit résidentiel. L'opérateur privé Orange, qui intervient fortement sur le déploiement du réseau fibre optique résidentiel était invité en tant qu'intervenant, avec les services de la DINSI.

Les membres de la CCSPL ont ainsi pu recueillir des explications et échanger sur leurs spécificités, leurs finalités, les acteurs du déploiement des deux réseaux fibres optiques et leurs états d'avancement.

Actes à retrouver sur <https://ccspl.grandlyon.com/>



• Lundi 2 juillet



Actes de la séance d'information-débat sur « le stationnement aux défis de la mobilité », réalisée par la Direction Stratégie des Territoires et des Projets Urbains (STPU), en partenariat avec Benjamin Pradel, sociologue-urbaniste, consultant-chercheur à Kaleido'Scop, spécialiste des mobilités et des espaces publics, en présence de M. Patrick Véron, conseiller métropolitain délégué aux pôles d'échanges multimodaux, aux parcs-relais, au stationnement et à la politique tarifaire des parcs et des aires de stationnement.

Suite à l'examen des comptes-rendus techniques et financiers (CRTF) 2017 des concessionnaires/délégués de la Métropole de Lyon, les membres de la CCSPL ont souhaité disposer d'une vision plus globale du stationnement sur le territoire métropolitain et replacer celui-ci dans son contexte : la mobilité. En effet, jusqu'à présent seuls étaient considérés les délégations des services publics des parcs de stationnement. Or, il est difficile de traiter ce sujet sans se pencher sur les nouvelles tendances de la mobilité tant celle-ci a évolué ces dernières années.

C'est pourquoi la séance du 2 juillet 2018 a été consacrée aux nouvelles façons de se déplacer, d'utiliser la voiture, de la garer, d'occuper la voirie publique dans la Métropole de Lyon. Un état des lieux de l'offre globale de stationnement a été dressé et un regard prospectif sur les évolutions de demain proposé.

Les interventions ont été émaillées d'échanges constructifs entre les membres de la CCSPL et les intervenants, le sujet étant particulièrement d'actualité et riche.

Actes à retrouver sur www.millenaire3.com

✓ Visites

• Vendredi 26 janvier

Visite de la Cité Internationale de la Gastronomie de Lyon sur le site du Grand Hôtel-Dieu.

Quelques membres de la CCSPL ont pu visiter la future Cité Internationale de la Gastronomie. Ils ont été accueillis par un représentant de la société Eiffage, constructeur-promoteur du Grand Hôtel Dieu par un représentant de la Métropole, en charge du projet Cité Internationale de la Gastronomie, que nous remercions.

Pour rappel, à l'instar de trois autres villes françaises, le label lié à l'inscription par l'UNESCO du repas gastronomique français au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité. Ainsi la première Cité Internationale de la Gastronomie verra le jour au 1^{er} semestre 2019 dans l'enceinte du Grand

Hôtel-Dieu, son ouverture étant prévue courant 2019. Le financement du projet est assuré pour un tiers par la Ville et la Métropole de Lyon, et pour deux-tiers par une dizaine de partenaires privés.

La Cité Internationale de la Gastronomie de Lyon occupe ainsi 3930 m² des 55000 m² des bâtiments classés qui s'étirent le long du Rhône. C'est autour de la thématique des relations entre gastronomie et santé que s'articuleront un « parcours du goût » pédagogique et interactif, mais également des expositions et autres expériences sensorielles.

Les membres de la CCSPL ont pu admirer l'édifice, et notamment sa coupole, et constater l'ampleur des travaux, qui se doivent de respecter scrupuleusement les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.



• Lundi 18 juin



Visite du cimetière et du crématorium de Bron.

Les membres de la CCSPL ont été particulièrement bien accueillis par les représentants de la société Atrium, filiale du groupe OGF. Ils ont assisté dans un premier temps à une présentation par le délégataire et les services de la Métropole du délégataire, et du contrat de Délégation de Service Public, ainsi que des activités de chaque site : Bron et Rillieux-la-Pape. L'accent a été mis sur le crématorium, avec l'avenant n°3 –les travaux et les tarifs– et sur les spécificités des cimetières de Rillieux et de Bron.

Les travaux du délégant –aménagement des espaces « clairières », « carrés », dispersions, accessibilité des toilettes– et du délégataire –entretien des locaux, des espaces verts, gestion du personnel– ont également été détaillés. Les membres de la CCSPL ont aussi pu se rendre compte des nombreux projets réalisés et en cours tels que l'extension du cimetière de Bron ou la réfection du parking de Bron, côté délégant. Le délégataire a, quant à lui insisté sur le suivi sensible des consommations énergétiques, la mise en avant de la biodiversité des cimetières, mais également la sensibilisation de tous les acteurs fréquentant le site sur le nouveau fonctionnement du crématorium.

Puis les membres de la CCSPL ont pu visiter le crématorium et le cimetière.

RÉUNIONS PLÉNIÈRES & DOSSIERS EXAMINÉS

Jeudi 14 juin

- ✓ Avis sur le projet de délégation de service public pour le **réseau de chaleur urbain** sur le périmètre de Rillieux-la-Pape, de Caluire-et-Cuire, du 4^e arrondissement de Lyon, de Sathonay-Camp et de Fontaines-sur-Saône

Jeudi 18 octobre

- ✓ Avis sur les **comptes-rendus techniques et financiers 2017** établis par les délégataires de service public ainsi que sur les rapports 2017 sur

le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et sur le prix et la qualité du service public de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés (dits « rapports Barnier »).

- ✓ Avis sur le projet de **révision du règlement de service public de l'eau** de l'agglomération lyonnaise.

☛ Lire les avis p .13 à 23

GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

► GT SUR LES CRTF & LES RAPPORTS BARNIER*

• DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Lundi 17 septembre

- Examen du rapport Barnier 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et du délégataire de l'usine d'incinération Lyon Nord (Valorly). – Préparation des avis.

• TRÈS HAUT DÉBIT & RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLÈGES

Jeudi 20 septembre

- Examen du compte-rendu technique et financier du concessionnaire de service public, la société Grand Lyon THD (filiale de COVAGE) pour le déploiement du réseau « la fibre Grand Lyon » dédié aux acteurs économiques - Préparation de l'avis.

- Examen des comptes-rendus techniques et financiers des délégataires de la restauration scolaire des collèges métropolitains (Coralys - Elior - Mille et un repas - Scolarest). – Préparation des avis.

• STATIONNEMENT- DÉPLACEMENTS

Lundi 24 septembre

- Examen des comptes-rendus techniques et financiers des délégataires des parcs de stationnement (Lyon Park Auto, Indigo, Q Park, Effia) et du délégataire du Boulevard Périphérique Nord de Lyon (Léonord). – Préparation des avis.

• EAU

Jeudi 27 septembre

- Examen du rapport Barnier 2017 sur le prix et la qualité de services publics de l'eau potable et de l'assainissement et du rapport du délégataire pour la production et la distribution de l'eau potable (Eau du Grand Lyon). – Préparation de l'avis.
- Examen des évolutions proposées dans le cadre de la révision du règlement du service public de l'eau. – Préparation de l'avis.

• ÉNERGIE

Lundi 1er octobre

- Examen des comptes-rendus techniques et financiers des délégataires des contrats de délégation de service public du chaud et du froid urbains (Entreprises ELM, Elyde et Vénissieux Énergies, Dalkia, EGMI, Idex, Engie et Valorly), et des concessionnaires de distribution publique de gaz (GRDF) et d'électricité (Enedis & EDF). – Préparation des avis.

• ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Jeudi 4 octobre

- Examen des comptes-rendus techniques et financiers du délégataire des cimetières/crématoriums métropolitains (Atrium), du délégataire du golf de Chassieu (Blue Green), et du délégataire du Centre des Congrès (GLECCCL). – Préparation des avis.

☛ Retrouvez le rapport d'activités 2018 de la CCSP
sur le [site grandlyon.com/CCSP](http://site.grandlyon.com/CCSP)

* Comptes -Rendus Techniques et Financiers des délégataires/concessionnaires de la Métropole et rapports Barnier sur le prix et la qualité des services publics (eau et assainissement ; gestion des déchets ménagers et assimilés).

AVIS DE LA CCSPL SUR LES PROJETS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Jeudi 14 juin 2018

RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

Avis sur le projet de délégation de service public pour le réseau de chaleur urbain dit du « plateau Nord »

En application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de délégation de service public pour le réseau de chaleur urbain sur le périmètre de Rillieux-la-Pape, de Caluire-et-Cuire, du 4^e arrondissement de Lyon, de Sathonay-Camp et de Fontaines-sur-Saône, sous réserve pour ces deux dernières communes de la reprise effective de la compétence réseau de chaleur par la Métropole auprès

du Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy). Au vu du rapport sur les caractéristiques des prestations et de la présentation faite par la Métropole de Lyon, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis **FAVORABLE**.

Rappel des votes : 29 voix exprimées

- 20 voix favorables
- 2 voix défavorables
- 7 abstentions

Cet avis sera communiqué au Conseil de la Métropole avant de délibérer sur le principe de déléguer.

AVIS DE LA CCSPL SUR LES CRTF 2017 & LES RAPPORTS DITS « BARNIER »

Avis sur le rapport annuel 2017

SUR LE PRIX & QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Pour l'année 2017, la CCSPL prend acte de la **poursuite des actions visant à la réduction de la quantité de déchets ménagers produits par habitant**. Elle approuve le lancement de la démarche visant à l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), avec la création, fin 2017, d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES). Elle apprécie la poursuite des actions de compostage collectif – initiation de 47 projets de compostage partagés – et des actions de sensibilisation, tout en soulignant que ces actions ne semblent pas avoir eu beaucoup d'impact sur la quantité produite. La commission encourage la Métropole à persévérer, voire à renforcer son action par la mise en oeuvre de formations plus systématiques, en lien avec la société civile.

Elle alerte de nouveau sur l'atteinte de l'objectif, fixé par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), de -10% de Déchets Ménagers Assimilés (DMA) par rapport à 2010 à l'horizon 2020 (-5.3% en 2017).

La CCSPL note la fréquentation constamment en hausse des 19 déchèteries fixes depuis trois ans (2,14 millions de passages en 2017). La commission apprécie les solutions alternatives (collectes de

déchets végétaux) et les expérimentations mises en place par la métropole pour développer un service de proximité complétant le dispositif des déchèteries fixes. La déchèterie fluviale River'Tri est particulièrement plébiscitée, tout comme le projet de déploiement des déchèteries mobiles, à partir de 2018, qui répond aux demandes antérieures de la commission.

La CCSPL souligne le très bon taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés obtenu par la métropole (91%) malgré une légère baisse par rapport à 2016 (93%). La commission note que la baisse du taux de valorisation énergétique et la hausse du stockage (9% des tonnages contre 7% en 2016) sont étroitement liées au recours au délestage des deux unités de valorisation énergétique. La CCSPL constate, dans ce contexte, que l'objectif de baisse du recours au stockage de la LTECV (Loi de transition Énergétique pour une Croissance Verte) est non atteint, pour l'année 2017.

La commission pointe la **diminution de la performance de recyclage des emballages** et alerte sur la nouvelle hausse du **taux de refus de tri** (33,9% contre 30,2% en 2016) constatée depuis plusieurs années. La CCSPL entend que celles-ci sont liées, non seulement aux gestes de tri des habitants mais

aussi à la dégradation des process dans les centres de tri vieillissants et à une plus grande exigence des filières de recyclage sur le respect de leur cahier des charges - conséquence notamment de la fermeture du marché de recyclage en Chine. La CCSPL sera particulièrement attentive au redressement de la situation, avec l'entrée en vigueur du futur marché public de tri des déchets prévue en octobre 2018 et des effets attendus sur l'année 2019 et surtout 2020.

La CCSPL recommande fortement de nouvelles actions de sensibilisation auprès des habitants, notamment auprès de la jeune génération ainsi que la formation de la population sur la thématique du tri des déchets et sur l'usage des composteurs. La commission note la poursuite des actions classiques de sensibilisation au tri ; elle porte un grand intérêt au projet de mise en oeuvre d'une « feuille de route pour l'amélioration du tri », avec d'ores et déjà le déploiement des opérations « refus de bacs ».

La CCSPL note que la mise en oeuvre de l'extension des consignes de tri des emballages (en plastique et en métal) pourrait avoir lieu dès janvier 2020. La commission s'interroge néanmoins sur l'accompagnement en communication qui sera fait et demande que la communication sur les consignes de tri soit renforcée, dans son ensemble.

Enfin, la CCSPL entend le travail prévu en 2018 sur l'analyse, entre autres, du gaspillage alimentaire, grâce à des campagnes de caractérisation ou cartographie des poubelles grises.

La CCSPL prend note de la **poursuite des actions engagées en 2016 pour améliorer les conditions de travail des agents de collecte** et souligne le travail fourni pour le bon déroulement de la mise en place de **la fin du fini-parti en septembre 2017**. La commission souligne la qualité du service public effectué par les agents de la Métropole, à la collecte et à l'UTVE (Usine de Traitement et de Valorisation Énergétique) sud. Enfin, la CCSPL est informée que, pour tout constat d'irrégularité dans l'exécution des prestations ou pour toute demande, il est possible d'utiliser les services du Centre d'information et de contact de la Métropole GRECO, en charge de la gestion des réclamations des habitants.

En ce qui concerne **les indicateurs financiers**, la CCSPL souligne, comme pour les deux années précédentes, la maîtrise des dépenses. La commission s'interroge sur le devenir de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et prend acte du fait que la gestion des déchets ne bénéficiant pas d'un budget annexe, la taxe est reversée au budget principal de la Métropole. La commission prend note de la création d'une mission d'information et d'évaluation relative à la TEOM et à son évolution, par délibération du Conseil métropolitain du 17 septembre 2018. La CCSPL souhaite vivement une communication régulière des avancements de la réflexion en la matière.

Avis sur le rapport annuel 2017

DE LA SOCIÉTÉ VALORLY (GROUPE SUEZ) USINE D'INCINÉRATION LYON NORD

La CCSPL se voit confirmer la date de fin du contrat de délégation de service public signé avec la société Valorly pour la construction et l'exploitation de l'Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique de Lyon Nord au 30 juin 2019. La commission prend acte du changement de mode de gestion et du lancement des procédures de marché public pour le futur contrat d'exploitation de l'UTVE de Lyon Nord début 2018, pour une durée de 8 ans, eu égard au montant des investissements prévus.

En ce qui concerne l'activité 2017, malgré un niveau de fonctionnement satisfaisant, la CCSPL regrette la baisse du taux de disponibilité de l'usine - 84 %, au lieu des 85,6 % prévus au contrat, en raison d'un incident survenu sur la ligne n°2 et du recours aux détournements.

La commission souligne l'amélioration constante de la performance énergétique, à 66 % en 2017 contre 54,6 % en 2015, grâce à la mise en place de comptages pour prendre en compte l'ensemble des valorisations internes, à l'obtention de la certification ISO 50001 en management de l'énergie et à l'amélioration de la disponibilité des équipements et des interfaces entre les deux usines de traitement et de Valorisation Énergétique de Lyon Nord et Lyon Sud. La CCSPL constate que la part de l'UTVE dans le réseau

de chauffage de Rillieux a encore augmenté (79,2 % contre 77 % en 2016).

En matière environnementale, la CCSPL se félicite du maintien des **bonnes performances du traitement des fumées et de la fiabilité du système sur les dioxines**. La commission souhaiterait pouvoir disposer d'un regard croisé entre les deux UTVE, dont des éléments de comparaison chiffrés. La CCSPL souhaite que la Métropole de Lyon soit exemplaire dans ce domaine, et qu'elle renégocie, dans les futurs contrats, le seuil maximal de dépassements des valeurs-limites d'émission, en deçà du seuil légal fixé à 60 heures, pour lequel l'usine est déjà bien en-deçà.

La commission constate que le Gros Entretien Renouvellement, à hauteur de 2 725 K€, se situe dans les objectifs de l'année. Elle demeurera attentive à l'utilisation du solde pour procéder à la remise en état de l'outil industriel, en fin de contrat.

En ce qui concerne le bilan financier consolidé, la CCSPL pointe le résultat net de 1 826 K€ et la bonne rentabilité de l'usine, mais regrette que la profitabilité soit relativement peu élevée, de 1,2 % depuis 1989. La commission demande à ce que, pour le futur contrat d'exploitation, le niveau de rendement négocié soit supérieur, à niveau de tonnage constant.

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT ET LE RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE EAU DU GRAND LYON PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

1. Production et distribution d'eau potable

La CCSPL prend connaissance de la signature de l'avenant n°2 relatif à l'intégration de Marcy l'Étoile, à compter du 1^{er} janvier 2018 et de l'activité du service de l'eau potable pour la deuxième année complète d'exercice du délégataire « Eau du Grand Lyon ».

Comme pour les années précédentes, la commission prend acte, pour la performance du service, de l'appréciation de l'Agence Régionale de la Santé indiquant une bonne qualité bactériologique et le respect des limites physico-chimiques réglementaires pour l'eau distribuée sur la Métropole de Lyon (plus de 300 000 paramètres analysés). Elle entend également le très bon résultat de l'autocontrôle réalisé par l'exploitant.

Pour ce qui est de l'activité, la CCSPL souligne la stabilité des volumes produits mais déplore une augmentation des volumes perdus, en raison de fuites et de vols.

La commission constate une légère baisse du rendement annuel du réseau à 84 % (-1 % par rapport à 2016) et l'augmentation de l'indice de perte linéaire (à 9,9 m³/km/jour, l'objectif se situant à 9 m³/km /jour). La commission suivra avec attention le plan d'action du délégataire consistant à identifier les utilisateurs de l'eau sans abonnement détectés par le système de télé relevé et à régulariser leur situation, à poursuivre l'optimisation de la détection et de la réparation des fuites, et à renouveler le patrimoine de façon ciblée.

Enfin, la CCSPL se dit favorable à la mise en œuvre d'un système d'alerte et d'information des usagers au-delà des fuites de 30 litres par heure. La commission propose que les alertes soient également signalées aux syndicats des copropriétés.

La CCSPL note de nouveau la stabilité du prix de l'eau potable depuis 2015 (à 1,44 € TTC/m³ hors redevances aux organismes publics pour l'eau et à 3,10 € TTC/m³ pour l'eau et l'assainissement).

En ce qui concerne le compte-rendu financier du délégataire, la CCSPL soulève que, contrairement à l'année 2016, les recettes du délégataire ont connu une légère baisse, en raison de la diminution des ventes d'eau (-1,5 %) ; la commission constate la relative stabilité des charges.

La CCSPL sera particulièrement attentive à l'évolution des comptes de renouvellement, en raison du solde négatif cumulé de -4,3 M€, l'éventuel déficit en fin de contrat étant à la charge du délégataire.

2. Assainissement

La CCSPL prend connaissance des principaux changements intervenus au cours de l'année 2017, tels que la révision du règlement d'assainissement collectif et la signature de conventions en matière de transport et traitement des effluents des collectivités extérieures, ou encore d'exploitation de stations. La commission prend en compte les explications sur les évolutions du SMAAVO (Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Aménagement de la Vallée de l'Ozon), dont la Métropole est adhérente, et sur la dénonciation des

conventions avec certaines communes, dans l'objectif de renégocier des tarifs homogènes. La CCSPL note la possibilité de report de l'application de la loi NOTRe à l'année 2026, au lieu de 2020, pour le transfert de la compétence assainissement des communes aux intercommunalités.

La commission se félicite des évolutions des systèmes liés à l'assainissement dans le cadre de la valorisation et de la maîtrise énergétiques des usines, avec la démarche avancée de certification ISO 50001 et la valorisation des boues par la méthanisation ; la CCSPL soutient les actions mises en œuvre pour la lutte contre les pollutions.

La commission relève des valeurs de conformité de l'auto-surveillance identiques à ceux de l'année précédente. La CCSPL note les bons résultats en termes de taux de conformité et de performance, à l'exception d'une non-conformité en phosphore à Lissieu.

La CCSPL se félicite de l'évolution très favorable des primes d'épuration depuis dix ans, malgré une diminution constatée en 2016 – non-conformité de la station de la Feyssine –, et prend connaissance de la baisse prévue à l'avenir, à hauteur de 25 %, en raison de la loi de finances pour 2018 et du XI^e programme des agences de l'Eau (2019–2024).

En ce qui concerne la gestion patrimoniale la commission restera attentive, dans les prochaines années, au taux de renouvellement du réseau, qui a baissé depuis 2016 et qui reste, avec un taux de 0,28 %, inférieur à la moyenne nationale. La CCSPL suivra les projets d'amélioration avec le suivi d'une programmation pluriannuelle, comportant des travaux sur les systèmes et des études pour la refonte des usines.

La commission entend le bilan à fin 2017 des contrôles du parc d'assainissement non collectif, réalisés à 99 % (4596 contrôles sur 4630 installations en service).

La commission souligne les très bons résultats financiers, avec un compte de résultats en légère hausse, une forte augmentation des investissements – +16 % par rapport à 2016 – et une épargne nette supérieure à 7 millions d'euros. La CCSPL constate une nouvelle fois que le niveau de la redevance d'assainissement demeure l'une des moins élevées du territoire national à 1,3141 €/m³, malgré une légère augmentation.

La CCSPL demande la communication d'informations plus détaillées sur les coûts d'exploitation des stations de traitement des eaux usées en distinguant si possible la gestion en régie de celle des contrats.

La CCSPL est informée que la Métropole de Lyon est impliquée dans le cofinancement de programmes de développement, en lien avec l'ONU tels que la Coopération décentralisée avec une région de Madagascar – programme Eaurizon – et le cofinancement d'une vingtaine de projets grâce aux Fonds Eau, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et le délégataire Eau du Grand Lyon. Elle note que le suivi financier des investissements, après réalisation des travaux, ne s'impute pas sur le budget.

DES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE CHAUD ET DE FROID URBAINS
ENTREPRISES ELM, ELYDE et VÉNISSIEUX ÉNERGIES, DALKIA, EGMI, ENGIE et VALORLY

La CCSPL prend connaissance de l'exécution, en 2017, des 7 contrats de délégation de service public, dont le contrat Centre Métropole, pour la 1^{ère} année et celui de Givors pour le 2^o semestre. La commission prend acte de l'extension du périmètre du réseau Centre Métropole vers la Confluence, sans incidence tarifaire. La CCSPL note la réalisation de l'interconnexion des réseaux Centre Métropole et Vénissieux nécessitant une sous-station au Puisoz. La CCSPL note que l'état défectueux du réseau de la Doua a généré un nombre important de fuites et une dépense non prévue de 620 000 euros de travaux sur le réseau.

La CCSPL approuve une nouvelle fois le renouvellement des labels éco-réseaux de chaleur délivrés par Amorce dont, pour la première année depuis la reprise de compétence par la Métropole, le réseau de Vénissieux. La commission se réjouit de la réception définitive de la chaufferie biomasse de Vaulx-en-Velin, source de production de chaleur qu'elle soutient.

La CCSPL approuve le très bon résultat du taux d'Énergie Renouvelable et de Récupération (EnR&R) sur les réseaux de chaleur qui poursuit sa progression depuis 2015 avec un périmètre plus étendu. La CCSPL pointe encore la très bonne performance du réseau de Rillieux-la-Pape, alimenté pour 82,2 % – contre 74,7 % en 2016 –, par l'Usine de Traitement et de Valorisation Énergétique.

La commission note également l'évolution satisfaisante du coefficient de performance de la Centrale Lafayette pour la production de froid.

En ce qui concerne les investissements, la CCSPL constate le déficit du compte Gros Entretien Renouvellement du réseau Centre Métropole, comme prévu au contrat mais impacté par les travaux imprévus sur le réseau de la Doua (+25 % par rapport au prévisionnel).

En ce qui concerne la tarification, la CCSPL accueille favorablement l'homogénéisation en cours des tarifs des différents contrats. La commission entend les explications relatives aux comparaisons entre l'ancien et le nouveau contrat Centre Métropole, sur la base de l'année 2016, et la légère diminution globale de la facture pour les différents réseaux, malgré la persistance d'écart très variables entre les abonnés.

La CCSPL souligne l'égalité de traitement des abonnés pour le calcul de la puissance souscrite ; elle souhaiterait que les logements sociaux puissent être mieux recensés parmi les abonnements.

La CCSPL entend les explications sur le retard pris par l'octroi des subventions, en raison du processus de notification, plus long que prévu, de l'Adème à la Commission Européenne. La CCSPL s'inquiète des impacts de ce retard sur la tarification du réseau Centre Métropole.

Elle se félicite une nouvelle fois que l'ensemble des réseaux de chaleur gérés par la Métropole de Lyon restent inférieurs en coût global à d'autres solutions de chauffage.

La CCSPL remercie les services de la Métropole pour la présentation des dossiers, dont le contenu est estimé complexe.

DE LA SOCIÉTÉ LÉONORD BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE NORD DE LYON (BPNL)

La CCSPL prend connaissance de l'avancement du contrat depuis 2015 et des travaux qui ont occasionné 2500 heures de fermeture du tunnel en 2017, dont 6 semaines en été. La commission se félicite de la réouverture à l'heure du tunnel et de la réception des travaux de mise en sécurité par le Partenaire Léonord ainsi que la réalisation d'une 1^{ère} phase d'exercices préalables pour la sécurité des usagers.

La CCSPL s'interroge sur la capacité de l'équipement à retrouver un niveau de fréquentation équivalent à celui de 2015 et prend toutefois acte du maintien du nombre d'abonnements.

En ce qui concerne l'exploitation de l'ouvrage, la Commission prend bonne note du développement de l'outil de souscription en ligne pour la vente à distance. La CCSPL approuve le renouvellement de la certification pour la démarche Qualité Sécurité Environnement et l'absence d'accident de travail avec arrêt.

Pour ce qui est des indicateurs de qualité de service, la Commission se dit satisfaite de la conformité du Délai Moyen d'Intervention (DMI) par rapport à l'engagement contractuel. Pour ce qui est des deux autres indicateurs de performance – Attente Moyenne au Péage (AMP) et Taux de fraude (TF) –, la CCSPL

attend la mise en service de nouveaux équipements de voie, prévus en 2018, pour s'appuyer sur des résultats fiables.

Quant aux données financières, la commission prend note d'une légère baisse des charges et des produits budgétés.

Pour ce qui est du programme de Gros Entretien Renouvellement, la CCSPL approuve la poursuite des travaux réalisés par le partenaire au titre de son programme de Gros Entretien Renouvellement, à hauteur de 5,8 M€, montant très supérieur à celui de l'année précédente.

En matière de sécurité incendie, la CCSPL souhaite une homogénéisation, sur l'ensemble du Grand Lyon, des procédures pour les personnes à mobilité réduite.

La commission souhaite pour l'avenir que des enquêtes puissent être réalisées sur le territoire pour mesurer l'impact de la fermeture d'un équipement sur la qualité de l'air.

Enfin la CCSPL salue la réalisation du chantier du BPNL, les délais et le coût global ayant été respectés, et remercie les services de la Métropole qui y ont contribué.

Avis sur le rapport annuel 2017

DE LA SOCIÉTÉ GRAND LYON THD (COVAGE) TRÈS HAUT DÉBIT RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE EN FIBRE OPTIQUE DÉDIÉ AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES

La CCSPL constate la poursuite de la forte activité commerciale auprès des opérateurs de réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, dit Réseau d'Initiative Public (RIP) « La fibre Grand Lyon », ainsi que l'avancement opérationnel des travaux de déploiement de la fibre optique dans l'ensemble des zones d'activité. Près de 800 km de câbles fibres optiques ont été déployés sur les 950 km prévus. La commission note que l'activité commerciale est le reflet d'une forte appétence des acteurs économiques, des entreprises et des établissements publics auxquels le RIP s'adresse.

La commission attire toutefois l'attention des services de la Métropole sur la gestion du projet par le Délégataire. Elle demande à la Métropole de continuer à exercer son suivi resserré, en raison du décalage entre l'avancement opérationnel du délégataire et les réceptions telles que prévues par la Convention. La CCSPL continuera à suivre de près les conditions d'exploitation du Réseau et en particulier la délivrance des services aux usagers.

La CCSPL entend la démarche qualitative des services de la Métropole qui émettent des réserves lors de la réception des travaux de premier établissement.

La commission pointe l'impact financier des retards de réception sur le taux de versement de la subvention de la Métropole, même si le résultat net négatif reste conforme au Compte d'Exploitation Prévisionnel.

La CCSPL suivra avec attention les améliorations liées à l'évolution de la gouvernance de la société dédiée prévue pour répondre aux besoins actuels et futurs et pour améliorer le service aux usagers. La commission prend note de la nomination d'un nouveau Président de la société-mère Covage et du maintien du pilotage technique de l'opération par les équipes en local.

Enfin, la CCSPL incite le délégataire à porter sa vigilance sur les risques de fraude et de piratage des données, car même si le management des risques incombe avant tout aux opérateurs de services, le délégataire, se doit, comme toute entreprise, de les connaître et de s'assurer qu'ils sont gérés au mieux.

Avis sur le rapport annuel 2017

DU CONCESSIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Il est rappelé à la CCSPL qu'en 2017, la Métropole de Lyon et le SIGERLy sont devenus les acteurs uniques de la politique pour la concession de réseau de distribution du gaz et que le contrat de la Métropole pour la Ville de Lyon prend fin en 2019.

En ce qui concerne l'activité, la CCSPL note un infléchissement de la consommation en 2017 malgré une hausse du nombre de clients, en raison d'un hiver légèrement plus chaud par rapport à l'année 2016 et de la perte de clients gros consommateurs au profit de l'arrivée de petits clients.

La commission prend connaissance des démarches systématiques de surveillance des 666 km de réseau – doubles inspections – et des 16 188 branchements effectués tous les 10 ans.

La CCSPL constate une stabilité du ratio de dommages-ouvrages, malgré l'augmentation des dommages sur les ouvrages. En termes d'incidents, la CCSPL regrette que quelques dommages aux ouvrages aient touché un nombre important de clients (2%). La commission souhaiterait disposer d'informations sur la durée des coupures.

Pour ce qui est des investissements, la CCSPL continuera à être vigilante à la part des modernisations des ouvrages (-27 % entre 2014 et 2017), même si elle entend que les ouvrages déplacés sont systématiquement remplacés et contribuent ainsi à la modernisation (avec +143 % pour le développement et les déplacements).

La commission demande plus d'information sur le taux de renouvellement des ouvrages et restera particulièrement attentive au renouvellement et à la modernisation des ouvrages de la concession, garants de la qualité du service public.

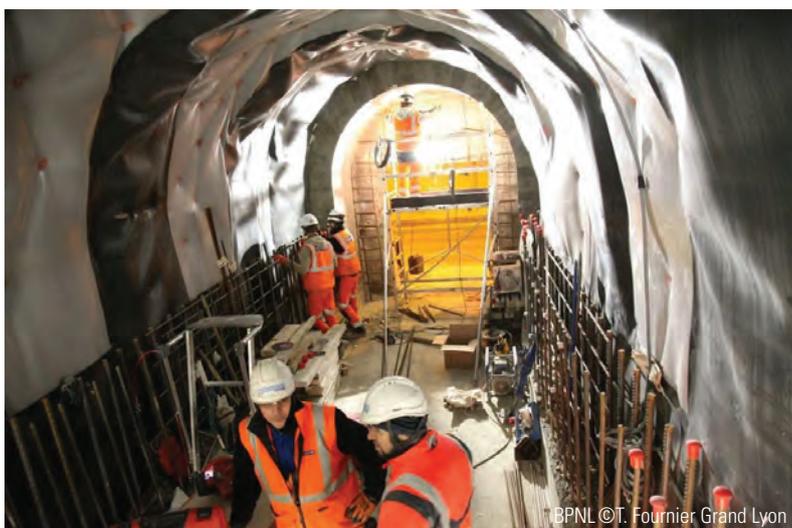
En ce qui concerne les finances, la CCSPL note le système de péréquation nationale défini par la réglementation (la concession de Lyon bénéficierait de 6,26 M€ de la péréquation en 2017). Elle demande une clarification et davantage de transparence sur les comptes, notamment sur le détail des charges d'exploitation et d'investissement de la concession dans les prochains rapports d'activité.

À l'aune des explications exposées à la CCSPL sur le fondement du rapport d'activité du concessionnaire, la commission demande au concessionnaire une plus grande transparence, et notamment une amélioration de la lisibilité et de la précision des informations contenues dans le compte-rendu d'activité annuel.

La CCSPL remercie les services de la Métropole pour la présentation des dossiers, dont le contenu est estimé complexe.

À l'aune des explications exposées à la CCSPL sur le fondement du rapport d'activité du concessionnaire, la commission, demande au concessionnaire une plus grande transparence, et notamment une amélioration de la lisibilité et de la précision des informations contenues dans le compte-rendu d'activité annuel.

La CCSPL remercie les services de la Métropole pour la présentation des dossiers, dont le contenu est estimé complexe.



Avis sur le rapport annuel 2017

DES CONCESSIONNAIRES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE (EDF) - ENTREPRISES LYON PARC AUTO, INDIGO, Q PARK, EFFIA

Il est rappelé à la CCSPL que la concession de distribution et de fourniture d'électricité porte sur le périmètre de la Ville de Lyon, pour laquelle la Métropole exerce sa compétence en direct. Sur le reste du territoire métropolitain, la Métropole a délégué sa compétence au syndicat Sigerly. La CCSPL prend note que si le concessionnaire est le seul gestionnaire des réseaux, la Métropole en demeure le propriétaire.

En ce qui concerne la distribution d'électricité, la CCSPL note une légère augmentation du nombre de clients et du volume d'énergie sur le réseau basse tension, correspondant à 70 % de la consommation totale du réseau. Le critère présenté du temps moyen de coupure par client ou critère B se révélant peu fiable, la CCSPL demande que d'autres indicateurs de mesure de la qualité du service – nombre de coupures, dont micro – coupures et impacts – soient présentés.

La CCSPL attend, pour l'année prochaine, des informations sur la nature du réseau et les choix d'investissements. Si elle note la progression des investissements, principalement due au déploiement du compteur Linky, elle regrette la baisse du volume des investissements de modernisation, gage de fiabilité du réseau.

La commission constate une forte dynamique des travaux de raccordement, tandis que le taux de devis envoyés dans les délais a significativement diminué.

La CCSPL réitère sa demande d'informations concernant le respect du délai de réalisation des travaux.

La CCSPL note que le déploiement des compteurs Linky se poursuit au rythme voulu ainsi que le faible taux de courriers de réclamations. La commission renouvelle son souhait de démarches de promotion du télé-relevé auprès des consommateurs. La CCSPL est convaincue qu'elles sont indispensables pour aider à l'appropriation du dispositif dans le cadre de la maîtrise de la demande en énergie et éviter les surfacturations. La commission regrette que 3 % seulement des consommateurs aient activé leur compteur Linky.

Sur le plan financier, la commission interpelle le concessionnaire afin qu'il délivre une information plus compréhensible sur les éléments comptables et financiers, en particulier sur les charges qui sont indirectes à 70 %.

À l'aune des explications exposées à la CCSPL sur le fondement du rapport d'activité du concessionnaire, la commission, demande au concessionnaire une plus grande transparence, et notamment une amélioration de la lisibilité et de la précision des informations contenues dans le compte-rendu d'activité annuel.

La CCSPL remercie les services de la Métropole pour la présentation des dossiers, dont le contenu est estimé complexe.

Avis sur le rapport annuel 2017

RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLÈGES MÉTROPOLITAINS DES DÉLÉGATAIRES ELIOR – SCOLAREST – CORALYS – MILLE ET UN REPAS

La CCSPL prend acte de la fin des contrats de délégation de service public pour la restauration scolaire des collèges métropolitains au 31 août 2018. La commission entend les explications sur les perspectives liées aux 4 nouveaux contrats qui sont entrés en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2018 et concernent 24 demi-pensions.

La commission note l'ouverture de 2 nouveaux collèges – Alice Guy, Lyon 8^e et Simone Lagrange, Villeurbanne. Elle note également l'activité des 12 délégations de service public pour 12 collèges et 4 délégataires qui, pour 2017 dernière année complète, connaît une légère hausse en nombre de repas servis (673907 contre 654423 en 2016 soit + 3 %).

La CCSPL se dit satisfaite du résultat des contrôles en matière d'hygiène et de sécurité et des enquêtes de satisfaction menées auprès des élèves des collèges – 80 à 85 % d'appréciations positives pour la quasi-totalité des collèges.

En matière de développement durable alimentaire, la CCSPL prend connaissance de l'évolution positive en matière de prescriptions alimentaires, notamment concernant l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique, des circuits courts et des produits

locaux. La commission souhaite qu'un travail collaboratif soit mené avec les enseignants, pour soutenir les animations anti-gaspillage. Elle prend acte que des indicateurs de suivi du gaspillage sont mis en place dans les nouveaux contrats. Elle insiste sur la nécessité du suivi des engagements en matière de développement durable et de contrôle qualité.

La CCSPL approuve les rénovations en cours sur 25 bâtiments pour un budget de 270 M€, à la charge de la Métropole, responsable de leur entretien technique.

La CCSPL se voit rappeler le système de la tarification sociale par laquelle la Métropole verse au délégataire une compensation financière pour la différence entre le prix prévu au contrat et le prix effectivement payé par les familles, selon leur quotient familial.

La Commission constate la persistance d'un coût de revient de fabrication du repas, tel qu'il ressort des comptes rendus annuels, supérieur au prix contractuel et, par conséquent, de résultats déficitaires sur la plupart des contrats. La CCSPL insiste pour qu'à l'avenir, avec la mise en œuvre des nouveaux contrats, des moyens de contrôle plus poussés soient opérés par les services de la Métropole, afin d'assurer une meilleure transparence des comptes.

DE LA SOCIÉTÉ ATRIUM CIMETIÈRES / CREMATORIUMS DE BRON-PARILLY ET DE RILLIEUX-LA-PAPE

La commission prend connaissance du rapport d'activité 2017 d'ATRIUM, délégataire de service public de la Métropole de Lyon jusqu'en 2023, et filiale de la société OGF – Omnium de Gestion et de Financement.

La CCSPL prend acte des investissements réalisés par le concessionnaire pour l'année 2017, à hauteur de 2 733 M€. La commission salue la réfection totale du crématorium de Bron et sa mise en service au 1^{er} janvier 2018. La CCSPL est informée de la mise en place d'un 3^e four dit de « grande capacité et d'une ligne de filtration par four garantissant l'indépendance de chaque ligne de filtration. La commission approuve la création d'une seconde salle de cérémonie et les travaux d'aménagement associés, tels que le hall d'attente et le salon de remise des urnes, en lieu et place des salons funéraires, travaux qui attestent de la volonté du concessionnaire de mettre l'accent sur la qualité de l'accueil des familles.

Pour ce qui est des crémations, la CCSPL note que le niveau d'activité est supérieur au prévisionnel, du fait d'une organisation des travaux en site occupé, meilleure que prévue.

La CCSPL entend les explications sur le circuit relatif à la valorisation des métaux, confiés à une société habilitée à cet effet, les comptes étant séparés de ceux du concessionnaire et de la Métropole. La commission note la légère baisse de l'activité et le décalage dans le temps du projet de création artistique dans le jardin du souvenir.

La CCSPL constate l'évolution à la baisse des inhumations en 2017 (-6%), tandis que les ventes des

concessions poursuivent leur progression (+4%).

En ce qui concerne les données financières, la CCSPL relève une légère augmentation des produits (+1%), notamment pour le site de Rillieux-la-Pape, et une baisse des charges (-1,4%) pour le site de Bron. En cumulé sur la durée du contrat, la commission souligne le résultat net avant impôts de 1 160 K€, pour un chiffre d'affaires de 24 406 K€ et une rentabilité moyenne du contrat, pour le concessionnaire, à 4,8% depuis 1995.

Pour 2017, la CCSPL note l'absence de travaux de Gros Entretien Renouvellement (GER) réalisés par le concessionnaire, compte tenu des contrats de garantie et de maintenance fournisseur toujours en cours sur les nouveaux fours installés.

En matière de développement durable, la commission approuve la poursuite des démarches telles que la formation du personnel au tri des déchets et à la maîtrise des énergies. La commission restera attentive au suivi des consommations énergétiques et d'eau ainsi qu'à la gestion des espaces verts.

La CCSPL salue la poursuite des travaux de mise en accessibilité – généraux et pour les personnes à mobilité réduite –, ainsi que le déploiement d'une signalétique de voirie et de guidage au sol sur le site de Rillieux-la-Pape.

Enfin, compte tenu de la saturation des cimetières existants, la CCSPL soutient à l'unanimité la volonté de la Métropole de Lyon de se doter d'un 3^e cimetière métropolitain, dont l'emplacement devrait être acté dans le cadre d'une révision du prochain PLU-H (Plan Local d'Urbanisme - Habitat).

DE LA SOCIÉTÉ BLUE GREEN GOLF GRAND LYON-CHASSIEU

La CCSPL prend acte de la première année d'exécution complète du nouveau contrat de concession signé avec la société Blue Green - groupe SAUR - pour une durée de 20 ans, jusqu'au 21 octobre 2035. Son objet est la conception, la réalisation et le financement de travaux d'amélioration et de restructuration des installations golfiques ainsi que la gestion et l'exploitation du service public du golf. La CCSPL sera attentive à ce que le délégataire assume avant tout ses missions de service public, c'est-à-dire de sport pour tous.

En ce qui concerne l'activité 2016, la commission note d'une part la baisse du chiffre d'affaires global (-2%), et d'autre part la diminution – moins importante qu'en 2015– du nombre d'adhérents à l'association sportive. Quant à la restauration, le chiffre d'affaires est en baisse malgré le maintien de la fréquentation. La CCSPL souligne en revanche les hausses de la part du service public – qui représente 74% du chiffre d'affaires contre 72% en 2015–, et du chiffre d'affaires des abonnements et de la boutique.

Pour les années à venir, la commission demande une présentation de l'évolution des effectifs et du chiffre d'affaires de l'ensemble des activités.

La CCSPL approuve la poursuite de la politique de tarification en faveur des jeunes, visant à proposer des prix parmi les plus compétitifs de la région. Elle entend les résultats de l'enquête de satisfaction qui se révèle positive pour l'accueil, le parcours et le golf de proximité.

Pour le volet développement durable, la commission prend note de la réalisation des travaux sur le bassin de rétention d'eau et de la prise en compte par le délégataire des préconisations de la Charte sur l'Eau de la Fédération Française de Golf. La CCSPL demande que des indicateurs des consommations d'eau et d'utilisation de produits phytosanitaires soient présentés pour mesurer les effets des actions de réduction engagées.

La commission constate la poursuite des travaux de Gros Entretien Renouvellement et d'investissements et, pour la partie financière, une légère baisse des charges.

Enfin, la CCSPL confirme la nécessité de stabiliser l'organigramme et plus spécifiquement la direction du golf.

DE LA SOCIÉTÉ GLECCCL CITÉ INTERNATIONALE-CENTRE DES CONGRÈS DE LYON

La CCSPL prend connaissance de l'activité, élevée en 2017, du Centre des Congrès de la Cité internationale de Lyon et de la fin prévue du contrat d'affermage signé avec le délégataire, la société GL Events Cité Centre des Congrès de Lyon, au 30 juin 2018.

La commission souligne le maintien du positionnement national de la destination Lyon, 2^e au classement de l'UAI - Union des Associations Internationales. La CCSPL se félicite de l'évolution de 12 places de Lyon dans le classement ICCA - International Congress and Convention Association - des villes européennes organisatrices de congrès scientifiques et associatifs internationaux. La commission se félicite que Lyon se situe dorénavant dans les 30 premières destinations européennes.

En ce qui concerne les événements importants en termes de renommée nationale et internationale, la CCSPL prend note du projet *Goldsmith Conference*, remporté en 2017 pour 2021 – plus de 4500 participants prévus – et du premier « Dîner des Champions », organisé pour les porteurs de projets locaux de congrès universitaires et médicaux.

Quant au Centre des Congrès et aux données financières, la CCSPL relève, malgré la concurrence toujours plus forte entre villes françaises et européennes, un chiffre d'affaires de 19,3 M€, en progression de 2,4 % par rapport à l'année 2016, grâce à l'activité « corporate » (événements internationaux, congrès et salons) ainsi que la stabilité des charges et des produits.

La commission se dit satisfaite de l'évolution du résultat net, en hausse de 11,8 %, et du versement à la Métropole d'une redevance de 1,837 M€, en hausse de 1,4 % par rapport à celle de 2016, en corrélation avec le niveau d'activité. Enfin, la CCSPL prend acte de la rentabilité moyenne du contrat à 4,5 % en fin de contrat prévu en 2018.

La CCSPL note le taux de satisfaction de 7,7 sur 10 et les points forts du service apporté – qualité générale du site, professionnalisme et accueil des équipes –, établis grâce à une enquête réalisée en 2017. La commission pointe toutefois le manque de lisibilité des devis et des factures et la vétusté de certains équipements, comme les sanitaires de la zone aval (ces investissements seront pris en compte dans le futur contrat). La CCSPL souhaite voir la poursuite du travail sur la signalétique et demande que la porte d'accès aux personnes à mobilité réduite, située à côté de l'entrée principale de la salle 3000, soit systématiquement ouverte lors des manifestations.

La CCSPL note le ralentissement dans la réalisation des investissements du délégataire, seulement 83 K€, en prévision des travaux importants inscrits dans le prochain contrat. La commission relève que les dépenses réalisées pour un montant de 308 K€ au titre du Gros Entretien Renouvellement (GER) ont permis de finaliser les travaux de renouvellement du Système de Sécurité Incendie (SSI) de la zone aval. La CCSPL constate enfin, que le cumul engagé au titre du GER, à 1 663 K€ à fin 2017, est conforme voire légèrement supérieur aux engagements contractuels.

La CCSPL souhaiterait des indicateurs chiffrés et comparables sur le taux d'occupation du site.

Quant au développement durable, la commission approuve une nouvelle fois le renouvellement de la certification ISO 14001, jusqu'en septembre 2018. La CCSPL prend connaissance de la poursuite des actions menées sur l'eau, les déchets et l'énergie – passage à un éclairage LED. La commission se réjouit que la consommation électrique du Centre des Congrès sur 2017 ait été la plus faible enregistrée depuis 2006. La commission propose que les appels d'offres de traitiers prévus au nouveau contrat privilégient la qualité et les circuits courts.



Golf de Chassieu ©T. Fournier Grand Lyon

PARCS DE STATIONNEMENT

ENTREPRISES EFFIA, INDIGO, LYON PARC AUTO, Q PARK

La CCSPL a pris connaissance de l'activité générale des 28 parcs de stationnement en délégation de service public auprès des 4 principaux délégataires de la Métropole. La commission constate que l'exercice 2017 n'est pas comparable avec les exercices précédents du fait de la fermeture définitive du parc Centre Commercial Part- Dieu. La commission est informée que ce parc a été cédé à Unibail pour destruction et reconstruction dans le cadre du réaménagement du Centre commercial Part-Dieu. La fermeture de ce parc implique la suppression de 3000 places de stationnement gérées dans le cadre de contrat de délégation de service public d'où une modification des principaux indicateurs d'activités et des indicateurs financiers de LPA. La CCSPL note toutefois l'ouverture de la poche de stationnement sous Perrache-Carnot, rattachée au parking Perrache-Archives, avec 80 places supplémentaires.

La CCSPL prend acte des impacts sur l'activité, à savoir le tassement de la fréquentation horaire (1,5 M de passages en moins, soit de - 22 %) et la baisse du taux de rotation des parkings ; la commission entend que celle-ci est également due aux reports modaux et à l'augmentation du nombre et de la fréquentation des garages privés, la capacité en places de stationnement public restant néanmoins supérieure.

La commission entend les explications sur les baisses de nombre de places, tandis que les demandes d'abonnements-domicile sont en augmentation constante.

En ce qui concerne les services annexes, la CCSPL suit avec attention la poursuite du déploiement des services de mobilité. La commission approuve l'initiative du système de guidage à la place installé dans le parking privé des Cuirassiers, qu'elle souhaite

voir étendu aux contrats de Délégation de Services Publics. La commission note que des systèmes de guidage à la place seront déployés dans certains parkings en DSP (Saint-Antoine, Antonin Poncet) et que ces systèmes permettent un suivi en temps réel de l'occupation et des disponibilités des places réservées (places PMR par exemple). La CCSPL demande que les délégataires se mobilisent pour sensibiliser les usagers à utiliser une seule place et souhaite que la question d'un élargissement des places puisse être négociée dans les futurs contrats.

La commission note le nouveau refus de l'Architecte des Bâtiments de France dans le dossier du parking Bellecour empêchant à ce jour sa mise en accessibilité, et déplore cette situation. La CCSPL maintient son soutien en faveur des efforts réalisés par la Métropole dans les dossiers de mise en accessibilité des parkings notamment au travers du cas du parc Antonin Poncet.

La CCSPL prend note que des clauses liées au développement durable seront intégrées dans les futurs contrats, et souhaite plus particulièrement la présence d'indicateurs de suivi de la qualité de l'air dans les parcs de stationnement.

Pour ce qui est de l'aspect financier, la CCSPL relève, comme pour l'année 2016, les résultats nets globaux positifs des délégataires, qui, à l'exception de l'un d'entre eux, restent disparates selon les contrats. La commission note que le résultat du parc Bellecour est très largement bénéficiaire.

La commission se félicite de l'évolution positive depuis 2014 du montant des redevances versées à la Métropole, à périmètre constant.

AUTRES AVIS DE LA CCSPL

• Jeudi 18 octobre 2018

AVIS DE LA CCSPL SUR LE PROJET DE RÉVISION DU RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

En application de l'article L.2224-12 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux de la Métropole de Lyon est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de révision du règlement du service public de l'eau.

Au vu de la présentation faite par la Métropole de Lyon, la Commission Consultative des Services Publics Locaux se prononce **FAVORABLEMENT**.

Rappel des votes : 43 voix exprimées

- 40 voix favorables
- 1 voix défavorable
- 2 abstentions de vote

Cet avis sera communiqué au Conseil métropolitain avant de délibérer sur la révision du règlement du service de l'eau.



© L. Danière Grand Lyon

LOI N°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité**ARTICLE 5**

I – Le titre 1^{er} du livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales est complété par un chapitre III : « Participation des habitants et des usagers à la vie des services publics » comprenant un article L.1413-1 ainsi rédigé :

Art. L.1413-1 (Modifié par Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 162)

Les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants peuvent créer une commission consultative des services publics locaux dans les mêmes conditions.

Cette commission, présidée par le maire, le président du Conseil général, le président du Conseil régional, le président de l'organe délibérant, ou leur représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1 - Le rapport, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- 2 - Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L.2224-5 ;
- 3 - Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- 4 - Le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- 1 - Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;
- 2 - Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- 3 - Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 ;
- 4 - Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente (Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 art. 58 II. Ces dispositions entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008).

Dans les conditions qu'ils fixent, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets.

- II** – Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 5 modifie l'article L.1411-4 du même code.

Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L.1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

- III** – Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 5 modifie l'article L.1412-1 du même code

Les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes, pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial relevant de leur compétence, constituent une régie soumise aux dispositions du chapitre I^{er} du titre II du livre II de la deuxième partie, le cas échéant, après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L.1413-1.

- IV** – Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 5 modifie l'article L.1412-2

Les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes peuvent individualiser la gestion d'un service public administratif relevant de leur compétence par la création d'une régie soumise aux dispositions du chapitre I^{er} du titre II du livre II de la deuxième partie, le cas échéant, après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L.1413-1. Sont toutefois exclus les services qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité locale elle-même.

- V** – Dans le même code, l'article L.2143-4 est abrogé et le dernier alinéa de l'article L.5211-49-1 est supprimé.



Métropole de Lyon
20, rue du Lac
CS 33569
69505 Lyon cedex 03

Février 2019

la métropole
GRAND LYON